

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-103

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Pasquini et M. Raux

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	2 000 000
<i>dont action 2 « Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle », sous-action « Pass Culture » (ligne nouvelle)</i>	0	2 000 000
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
Gratuité des musées pour les 18-25 ans <i>(ligne nouvelle)</i>	2 000 000	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à mettre en place la gratuité des musées pour les 18-25 ans.

Des dispositions ont été prises par l'État, des collectivités territoriales et des établissements culturels pour mettre en place dans une certaine mesure la gratuité des musées pour les 18-25 ans. Pourtant ce dispositif souvent expérimental - lorsqu'il existe - est soumis à des modalités d'applications (variables de jour, d'horaires, de l'offre artistique).

Si la gratuité des musées ne permet pas de répondre à elle seule à l'enjeu de démocratisation de la culture, elle permet cependant de lever le premier frein financier dont on connaît l'importance pour une catégorie de personnes confrontées de plus en plus à des difficultés d'entrée sur le marché du travail et subissant souvent une précarité de l'emploi.

La généralisation de l'accessibilité économique aux musées et plus généralement aux établissements culturels pour cette tranche d'âge est déterminante pour la construction d'habitudes culturelles et l'émancipation - dans un espace privilégié où puiser des ressources, des références, des modèles de pensées de création et d'identification. Elle permet d'ouvrir la voie au développement de réflexes de fréquentations futures.

Cet amendement propose donc la création, au sein de la mission « Culture », d'un nouveau programme "Gratuité des musées pour les 18-25 ans" et minore pour une question de recevabilité financière de 2 000 000 euros la sous action "Pass Culture" de l'action 2 "Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle" du programme "Transmission des savoirs et démocratisation de la culture" en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.